

CENTRE NATIONAL DE FORMATION ET D'ETUDES  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

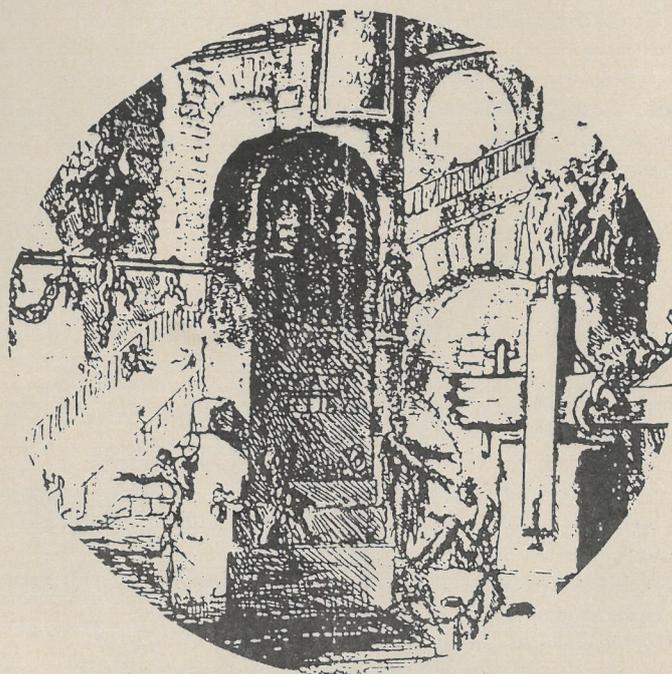
Ministère de la Justice

*Colloque international*

Michel Foucault

*"Surveiller et punir 20 ans après"*

12 et 13 octobre 1995



## PROGRAMME

CNFE-PJJ (Service d'études et CRF Ile-de-France)

Université Paris I (CREDHESS)

Association pour l'Histoire de l'Education Surveillée  
et de la Protection Judiciaire des Mineurs (AHES-PJM)

avec le concours du Groupement d'Intérêt Public, Mission de Recherche Droit et Justice

# Michel Foucault, "Surveiller et punir 20 ans après"

**Jeudi 12 octobre 1995**

- 9h Accueil des participants
- 9h 30 *Mot d'accueil du Directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse*
- 9h 45 *De L'histoire de la folie à Surveiller et punir. Genèse de l'ouvrage*  
**Jean-Jacques Yvorel**, Formateur au CNFE-PJJ, Historien, chercheur associé Credhess, Paris I
- 10h 10 - 13h *Histoire de la prison. Bilan et perspectives*  
Président : **Michelle Perrot**, Historienne, Professeur Emérite, Université Paris VII  
Discutant : **Jacques-Guy Petit**, Historien, Professeur, Université d'Angers
- Excusée*  
**Joao Fatela**, Doctorant, Université Paris VII  
*Quelques aspects de l'histoire de la prison au Portugal*  
**Martine Kaluszynski**, Historienne, chargée de recherche, CNRS  
*Savoirs et politiques sur le crime en France sous la III<sup>e</sup> République.*  
*L'incontournable alliance*  
**Béatrice Koëppel**, Psychologue, ingénieur, CNRS  
*Savoirs et dispositifs sur l'enfermement des femmes sous la III<sup>e</sup> République*  
**Jean-Christophe Coffin**, Historien, chercheur associé à l'Hires  
*Soigner ou punir ?*  
**Frédéric Chauvaud**, Historien, maître de conférences, Université de Poitiers  
*Les représentations figuratives de l'enfermement*  
*Excusé*  
**Christian Carlier**, Historien, Service études de l'Administration Pénitentiaire  
*Michel Foucault et la prison des historiens*
- 11h 10 - 11h 30 Pause
- 13h - 14h 30 Déjeuner
- 14h 30 - 17h *La réception de l'ouvrage dans les milieux judiciaires, éducatifs et pénitentiaires*  
Président : **Maurice Agulhon**, Professeur au Collège de France  
Discutant : **Pierre Bourdieu**, Professeur au Collège de France
- Rémi Lenoir**, Sociologue, Professeur à l'Université Paris I, co-directeur du Credhess  
*Champ judiciaire et champ intellectuel ; un exemple : Surveiller et punir*  
**Pierre Lascoumes**, Directeur de recherche au CNRS  
*Le concept d'illégalismes : Outil critique des catégories pénales et criminologiques*  
**René Lévy**, Sociologue, directeur du Cездip et  
**Hartwig Zander**, Sociologue, Université Goethe à Francfort (Allemagne)  
*Ce grand livre de Rusche et Kirchheimer, Surveiller et punir comme lecture de "Peines et structure sociale"*  
**Michel Fadat**, Formateur au CNFE-PJJ  
*Lecture de Surveiller et punir par des éducateurs en formation*  
**Guy Casadamont**, Directeur d'études de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire  
*Problématisations foucauldienne et champ carcéral*
- 17h - 17h 30 Pause
- 17h 30 Projection du film *Moi, Pierre Rivière* de René Allio  
Débat avec **Myriam Tsikounas**, Professeur à l'Université Paris I, co-directeur du Credhess  
et **Jean-Pierre Peter**, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

# Michel Foucault, "Surveiller et punir 20 ans après"

Vendredi 13 octobre 1995

9h 30 - 12h 30

## *Histoire de l'éducation correctionnelle*

Président : **Robert Badinter**, Professeur Emérite, Université Paris 1

Discutant : **Michel Chauvière**, Directeur de recherche, CNRS, Gapp

**Thierry Fillaut**, Historien, maître de conférences, Rennes I et Credhess

*Le réel et l'imaginaire d'une colonie pénitentiaire sous la III<sup>e</sup> République : Belle-Ile-en-Mer*

**Martine Ruchat**, Historienne, Université de Neuchatel (Suisse)

*Le système par famille et la pédagogie de la conscience dans l'éducation correctionnelle en Suisse protestante*

**Françoise Tétard**, Historienne, CNRS

*Les lieux correctifs pour enfants. Une histoire tectonique*

**Sylvette Dupont**, Historienne, professeur, Université catholique de Louvain (Belgique)

*Du pénitentier à l'école de bienfaisance. Les prisons d'enfants en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle (1840-1914)*

**Jerren Dekker**, Historien, professeur, Université de Groningue (Pays-Bas)

*Punir, sauver et éduquer plutôt que surveiller et punir*

11h 10 - 11h 30

Pause

12h 30 - 14h

Déjeuner

14h - 17h

## *Sortir de la prison*

Président : **Claude Faugeron**, Directeur de recherche, CNRS-Grass

Discutant : **Antoine Lazarus**, Professeur au CHU de Bobigny

**Christine Lazerges**, Professeur de droit, Université de Montpellier I

*Le travail d'intérêt général dans le nouveau Code pénal*

**Jacques Faget**, Ingénieur de recherche, CNRS de Bordeaux

*La fonction des alternatives à l'incarcération : Michel Foucault face à la post-modernité*

**Franck Kiefer**, Doctorant, Université de Bordeaux

*Des réponses autres pour une délinquance autre*

**Pierre Tournier**, Ingénieur de recherche, CNRS-Cesdip

*La population des prisons est-elle condamnée à croître ?*

**Denis Salas**, Magistrat, Institut des Hautes Etudes sur la Justice

*La prison 20 ans après la parution de Surveiller et punir*

17h - 17h 30

Pause

17h 30

Apéritif de clôture

## PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE DU COLLOQUE

En 1975, paraissait *Surveiller et punir*. Le livre de Michel Foucault, dont la genèse mérite en elle-même une étude, nous conviait à une réflexion entièrement nouvelle sur le fait carcéral. Cette *naissance de la prison* (sous-titre de l'ouvrage) suscita autant d'interrogations chez les historiens que chez les professionnels qui entretenaient des relations directes avec l'univers de la détention (magistrats, avocats, travailleurs sociaux, personnel pénitentiaire...). Aussi l'influence de *Surveiller et punir* se fit sentir aussi bien dans la recherche historique sur l'enfermement qui se développe dans les années 80, que dans les débats sur l'incarcération des mineurs ou les peines alternatives à la prison.

Vingt ans après sa publication, le moment est peut-être venu de relire *Surveiller et punir* et d'analyser les répercussions d'un livre devenu référence obligatoire dans toute analyse de la politique pénale.

La relecture que nous proposons s'articule autour de quatre axes :

### *Histoire de la prison, bilan et perspective*

En vingt ans, nos connaissances de la genèse et du développement de la prison ont progressé. Nous connaissons mieux la population carcérale, la vie quotidienne en prison, l'origine et la formation du personnel de surveillance. Toute relecture de Michel Foucault se doit d'intégrer ces apports dont nous dresserons le bilan.

Parallèlement, la recherche a mis à jour de nouvelles zones d'ombres, dont l'exploration ne fait que commencer (par exemple, les travaux comparatifs avec d'autres pays sont encore très rares et il est difficile de savoir s'il existe une "exception française" en matière d'enfermement). Il s'agit de "visiter" ces chantiers inachevés...

### *La réception de l'ouvrage dans les milieux judiciaires, éducatifs et pénitentiaires*

Comment *Surveiller et punir* a-t-il été reçu dans les milieux professionnels ? Ce livre est-il étudié à l'ENAP, à l'ENM, à l'ENFPES ? Quel écho trouve-t-il dans les revues professionnelles ? Les organisations syndicales s'appuient-elles sur l'ouvrage ou le dénoncent-elles ? Au contact de *Surveiller et punir*, les magistrats, les avocats, les éducateurs, les surveillants ou les directeurs de prisons modifient-ils leurs pratiques ou leur lecture du pénal ? Sur tous ces points, il convient de réunir témoignages et analyses.

### *Histoire de l'éducation correctionnelle*

"*Pourquoi Mettray ? Parce que c'est la forme disciplinaire à l'état le plus intense, le modèle où se concentrent toutes les technologies coercitives du comportement. Il y a là du cloître, de la prison, du collège, du régiment*". Michel Foucault base ses propos radicaux sur une connaissance encore succincte des méthodes réellement mises en œuvre dans l'éducation correctionnelle. Que sait-on aujourd'hui de Mettray, Saint-Hilaire, Aniane, Belle-Ile ou autres Saint-Maurice ? Le modèle de la "maison de correction" ne fonctionne-t-il pas encore dans l'imaginaire social ? Quel a été le rôle de l'Etat en la matière ?...

### *Sortir de la prison*

La critique de l'univers carcéral produite par Michel Foucault a joué, avec d'autres ouvrages et bien sûr avec l'action des prisonniers eux-mêmes, un rôle non négligeable dans la recherche d'alternatives à l'incarcération (peines substitutives, TIG, CJ...). Où en est-on de ces expériences ? Comment ont-elles été intégrées au nouveau Code pénal ? Pourquoi la prison reste-t-elle la réponse essentielle à la déviance ? Pourquoi le chiffre de la population carcérale ne cesse-t-il d'augmenter ?

**DE "L'HISTOIRE DE LA FOLIE" À "SURVEILLER ET PUNIR"  
GENÈSE DE L'OUVRAGE**

Même si les thèmes de l'enfermement et du "correctionnaire" sont présents et même centraux dans l'*Histoire de la folie*, l'intérêt de Michel Foucault pour la prison en tant que telle n'apparaît guère dans ses écrits avant 1971. Ce n'est pas sous la forme d'un article ou d'une communication scientifique que cette nouvelle préoccupation émerge, mais sous celle d'un manifeste co-signé par Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet : le manifeste du GIP ou Groupe d'information sur les prisons. Nous essaierons de suivre à travers les *Dits et écrits* de Michel Foucault la genèse de *Surveiller et punir* en étant particulièrement attentif à l'interaction entre travail scientifique et engagement militant.

**Jean-Jacques YVOREL**  
Formateur, CNFE-PJJ  
Historien  
Chercheur associé Credhess  
Paris I

## AXE 1. HISTOIRE DE LA PRISON. BILAN ET PERSPECTIVES

### QUELQUES ASPECTS DE L'HISTOIRE DE LA PRISON AU PORTUGAL

L'année 1867 est une année charnière dans l'histoire de la prison pénale au Portugal. Le décret qui abolit la peine de mort pour les crimes civils et crée par la même occasion le régime pénitentiaire ou cellulaire, date de cette même année-là. L'idée généreuse de la corrigibilité du criminel est dans l'esprit de certains réformateurs de l'époque le point d'articulation entre les deux mesures. L'importance de la relégation dans le système pénal portugais jusqu'à la fin des années 30, appliquée aux "incorrigibles" et rebelles à l'ordre carcéral, révèle cependant les limites d'un tel rêve : le régime pénitentiaire ne saurait fonctionner qu'en renvoyant ailleurs, à travers la relégation en particulier, ceux qui lui seraient irréductibles... La prison pénale devra donc être analysée par rapport à ces deux autres formes de punition que sont la peine de mort et la relégation. L'exemple de la prison pénitentiaire de Lisbonne qui cristallisera dès ses débuts les peurs, impasses et contradictions de la propre histoire sociale et politique portugaise, permettra d'illustrer nos propos. Ce sera une autre façon de dialoguer avec Foucault...

**Joao FATELA**  
Doctorant  
Université Paris VII

## AXE 1. HISTOIRE DE LA PRISON. BILAN ET PERSPECTIVES

### SAVOIRS ET POLITIQUES SUR LE CRIME EN FRANCE SOUS LA III<sup>E</sup> RÉPUBLIQUE. L'INCONTOURNABLE ALLIANCE

*"L'expertise psychiatrique, mais d'une façon plus générale l'anthropologie criminelle et le ressasant discours de la criminologie trouvent là une de leurs fonctions précises : en inscrivant solennellement les infractions dans le champ des objets susceptibles d'une connaissance scientifique, donner aux mécanismes de la punition légale une prise justifiable non plus seulement sur les infractions, mais sur les individus : non plus sur ce qu'ils ont fait, mais sur ce qu'ils sont, seront, peuvent être. Le supplément d'âme que la justice s'est assuré est en apparence explicatif et limitatif, il est en fait annexionniste.*

*Depuis 150 ou 200 ans que l'Europe a mis en place ses nouveaux systèmes de pénalité, les juges, peu à peu, mais par un processus qui remonte fort loin, se sont donc mis à juger autre chose que les crimes : "l'âme" des criminels. (...)*

*(...) Une autre vérité a pénétré celle qui était requise par la mécanique judiciaire, une vérité qui, enchevêtrée la première, fait de l'affirmation de culpabilité un étrange complexe scientifico-juridique."<sup>1</sup>*

De la lecture de *Surveiller et punir*, de ces pages précisément, naquit l'idée de mon travail de doctorat :

Reconstituer l'histoire, la naissance et le développement du mouvement de criminologie française, sachant que l'histoire de cette pensée ne peut se cantonner au seul plan des mouvements d'idées, tenter de rechercher dans les réalités sociales où siègent ses racines, repérer quel rôle elle joue, quelle fonction elle induit : présenter cette pensée qui forme une école en tant qu'objet d'étude global, et comme un apport d'informations sur cette société de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans son rapport à la connaissance, aux sciences, et également à l'individu, ses conflits ou ses passions.

L'idée était que par cette histoire, une histoire des idées, s'esquisserait l'armature idéologique des valeurs "républicaines" du maintien de l'ordre, armature nécessaire à la compréhension des politiques...

En découvrant et en commençant un travail sur la Société générale des prisons, association d'initiative gouvernementale créée en 1877, lieu de production des réflexions sur les pénalités à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, je m'aperçus que cette mi-société savante mi-commission extraparlamentaire, territoire privilégié de ce groupe socioprofessionnel important que sont les juristes, dont l'objet était apparemment également autour du crime était totalement distinct de l'école criminologique lyonnaise et tout autant révélateur voire plus directement "acteur" dans la construction des politiques.

Ces deux objets différents ont induit des approches distinctes liées au matériau à la méthodologie choisie, naissance d'un savoir, production des discours traités dans une perspective d'histoire des idées d'un côté ; genèse des législations, laboratoire de réflexions et de réformateurs sociaux comme contribution à une histoire politique de l'autre.

Sans évacuer ni nier l'importance de "l'esprit" dans les législations et les techniques mises en œuvre, il y a là, me semble-t-il, un cheminement incontournable, un passage obligé "des savoirs aux politiques", passage à la fois pragmatique, intellectuel, méthodologique et politique qui permet de saisir dans toute sa globalité et sa complexité l'essence, l'esprit, la pratique et la politique "mise en lois" face à la gestion de son maintien de l'ordre, ici même du pouvoir républicain.

C'est à la fois sur ces objets distincts, et sur ce passage de l'un à l'autre que ma communication portera.

**Martine KALUSZYNSKI**  
Historienne, chargée de recherche, CNRS

---

<sup>1</sup> FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 24.

## AXE 1. HISTOIRE DE LA PRISON. BILAN ET PERSPECTIVES

### SAVOIRS ET DISPOSITIFS SUR L'ENFERMEMENT DES FEMMES DE LA III<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE

*Les effets d'un discours qui leur était exclusivement destiné*

De 1870 à 1914. *Un élan prophylactique*

Comment venir en aide aux jeunes filles et empêcher qu'elles se transforment en prostituées et voleuses ? De nombreux courants de pensée ont envahi la criminologie en se spécialisant sur les femmes. Leur influence fut décisive dans le secteur pénitentiaire - St Lazare est l'exemple de la prison - laboratoire où l'on essaie de nouvelles méthodes. Les juristes, les médecins et les criminologues ont connu une effervescence intellectuelle inédite, sans pour autant négliger les aspects plus concrets des conditions d'incarcération des femmes.

De 1914 à 1939. *La mise en application d'un discours plus répressif*

C'est une période où les prisons pour femmes se modernisent en se diversifiant. Les grands élans généreux des criminologues se sont détachés des femmes pour envahir le secteur des mineurs. En revanche les femmes stagnent dans des prisons sans projet.

Une tentative d'explication sera proposée pour mettre en relief ces deux périodes contrastées.

**Béatrice KOEPPÉL**  
Psychologue, ingénieur, CNRS

## AXE 1. HISTOIRE DE LA PRISON. BILAN ET PERSPECTIVES

### SOIGNER OU PUNIR ?

Au sein de la population carcérale, n'y-a-t-il pas des individus qui ne sont pas à leur place ? Question que se posent régulièrement les professions que la prison concerne directement ou indirectement et qui a préoccupé au XIX<sup>e</sup> siècle les médecins-aliénistes à propos de cette catégorie particulière de délinquants appelés tour à tour aliéné, criminel, fou moral, malade raisonnant. Cette polysémie reflète l'incertitude des médecins à l'égard de cette figure clinique, et l'hétérogénéité de leurs positions.

Je me propose de présenter différentes phases de ce débat en insistant sur les aspects suivants :

- A quoi correspond l'apparition de la figure clinique du fou moral ?
- Dans quelle mesure et de quelle manière cette figure de fou moral oblige les médecins à s'interroger sur la viabilité et l'efficacité de l'asile ?
- Face à la prison et au comportement criminel, y-a-t-il une véritable parole médicale et se concrétise-t-elle par des lieux adaptés aux malades ?

Je souhaiterais présenter une étude comparée entre les cas français et italiens. Alors que du côté français, les avis semblent favoriser une nette distinction entre la population malade et la population carcérale, du côté italien, sous l'influence de Cesare Lombroso, la direction semble aller dans un sens opposé. J'entends montrer que ces deux situations méritent d'être largement nuancées.

**Jean-Christophe COFFIN**  
Historien, chercheur associé à l'Hires

## AXE 1. HISTOIRE DE LA PRISON. BILAN ET PERSPECTIVES

### LES REPRÉSENTATIONS FIGURATIVES DE L'ENFERMEMENT

*L'exemple de "L'assiette au beurre" (1901-1911)*

Les représentations iconographiques ne surgissent pas du néant, elles se déploient à partir du legs d'époques antérieures et cheminent à un rythme lent. Mais à la fin du grand XIX<sup>e</sup> siècle, les configurations figuratives de l'enfermement connaissent un essor important, dû en particulier à l'image satirique. Des années 1901 aux années 1911, *L'assiette au beurre* est à la fois une tribune et un atelier. Le lectorat reçoit des images variées. Tantôt le crayon, la plume ou le pinceau des artistes dénoncent le "dépôt" et la police des mœurs, tantôt Mettray et Fresnes, tantôt les cloaques putrides destinés aux miséreux et les prisons de luxe réservées à une poignée d'intrigants et de privilégiés. Si la caricature met en exergue le suicide en prison, elle fonctionne aussi par analogie. Par exemple, l'ancre du mitron s'apparente à la cellule obscure. Il convient donc de recenser les "vignettes" de l'enfermement, de suivre la variété des images proposées (cachot, bagne, fourgon, salle de tortures...), d'observer les logiques des scènes proposées et de s'arrêter plus longuement sur les enjeux de l'image carcérale.

**Frédéric CHAUVAUD**  
Historien, maître de conférences  
Université de Poitiers

## AXE 1. HISTOIRE DE LA PRISON. BILAN ET PERSPECTIVES

### MICHEL FOUCAULT ET LA PRISON DES HISTORIENS

Jacques Léonard avait, dans *L'impossible prison*, courageusement dressé la critique historique de *Surveiller et punir* : atticisme qui gomme les lacunes de la documentation ; mise en scène, plutôt qu'en perspective, d'événements spectaculaires à défaut d'être toujours représentatifs (exécution et tortures de l'Ancien régime, "Panoptique", ouverture de Mettray) qui nient le cheminement lent de l'histoire ; confusion des plans de l'idéologie et de la praxis... Y manque, à notre sens, le reproche essentiel : l'histoire de la prison selon Foucault constitue une indiscutable nomographie, la "Loi" de la prison débordant des hauts murs pour s'étendre, par expansionnisme ontologique, à la société globale en voie de "disciplinarisation". Foucault voit, j'exagère à peine, le Panoptique partout alors qu'il n'est, historiquement nulle part.

Ainsi n'a-t-on guère été étonné des accommodements et des repentirs successifs de Foucault ; il ouvrait lui-même la brèche par laquelle les "pénologues" s'engouffrèrent pour diluer sinon pervertir le concept de "carcéral" - concept foucauldien "révolutionnaire" qui donne à voir la prison comme le lieu de production de tortures et de discours, ceux-ci n'ayant d'autre finalité que de nier celles-là. Le parcours de la revue *Actes* est à cet égard significatif : après s'être interrogé, sous les auspices de Foucault et de la Gauche au pouvoir réunis, sur *La prison autrement ?*, les pénologues s'y employèrent à placer *Foucault hors-les-murs*.

Pourtant, la prison est bien au centre de l'investigation de Foucault, et c'est grâce à *Surveiller et punir* qu'une nouvelle histoire des prisons a pu se déployer dans une double direction : histoire sociale de l'enfermement, qui donne à voir les "machines à punir" presque exclusivement approvisionnées par les pauvres, au rythme des crises du capitalisme ; histoire du "carcéral", qui met en rapport les incommensurables écarts entre les discours et les pratiques et restitue une nouvelle diachronie avec, par exemple, les ruptures de 1767 (création des dépôts de mendicité) et 1839 (règlement disciplinaire des maisons centrales).

**Christian CARLIER**  
Historien, Service études  
de l'Administration pénitentiaire

**AXE 2. LA RÉCEPTION DE L'OUVRAGE DANS LES MILIEUX JUDICIAIRES,  
ÉDUCATIFS ET PÉNITENTIAIRES**

**CHAMP JUDICIAIRE ET CHAMP INTELLECTUEL  
UN EXEMPLE : "SURVEILLER ET PUNIR"**

La diffusion et la réception de *Surveiller et punir* dans les milieux judiciaires et juridiques constituent un excellent indicateur des relations entre le champ judiciaire et le champ intellectuel. On se propose de présenter les résultats d'une brève recherche qui portera tant sur quelques acteurs du monde judiciaire choisis en fonction de leur position et de leur rôle en ce domaine que sur des revues syndicales ou spécialisées, documents pédagogiques distribués dans les écoles relevant de ce champ, sujet aux concours, réponses à une enquête menée auprès des auditeurs de justice (ENM) et des élèves sous-directeurs de prison (Enap)..., on se donne ainsi les moyens de mesurer et d'analyser tant les conditions de diffusion que les réinterprétations de cet ouvrage quelque peu emblématique et souvent cité dans une frange très particulière des milieux judiciaires. Ainsi, ce travail se voudrait être une contribution à l'étude des transferts des productions d'un champ à un autre, sachant tout ce qui peut les différencier pour ne pas dire, en l'occurrence, les distancier.

**Rémi LENOIR**  
Sociologue, professeur Université Paris I  
Co-directeur du Credhess

**AXE 2. LA RÉCEPTION DE L'OUVRAGE DANS LES MILIEUX JUDICIAIRES,  
ÉDUCATIFS ET PÉNITENTIAIRES**

**LE CONCEPT D'ILLÉGALISMES  
OUTIL CRITIQUE DES CATÉGORIES PÉNALES ET CRIMINOLOGIQUES**

Une grande partie du travail et des apports de Michel Foucault se situent dans la mise à plat des catégories d'évidence et des grilles de lecture pré-construites. Ses travaux nous incitent à penser autrement, à nous déprendre de problématiques aveuglantes. Ainsi, le recours au concept d'"illégalismes" (toujours employé au pluriel traverse *Surveiller et punir* et permet à Foucault d'accomplir un double dépassement : celui des catégories juridiques pénales (d'infraction et de poursuite) et celui de la notion criminologique de délinquance. Par l'invention conceptuelle du terme, Foucault veut rompre avec deux préjugés :

- D'une part, avec la fausse neutralité des catégories juridiques présentant "l'ordre" et "le désordre" comme des faits historiques stables et universels.
- D'autre part, avec la prétendue naturalité des catégories criminologiques qui attribuent à des déterminants individuels internes l'origine des actes de transgression sociale.

Le concept d'illégalismes est chez Foucault un concept sociologique qui renvoie à un ensemble de pratiques collectives et qui combine mode de transgression et type de réaction sociale à celle-ci. Par le recours à ce concept, il rappelle tout d'abord que chaque classe sociale connaît des formes de transgression qui lui sont spécifiques et qui se transforment selon les conjonctures socio-historiques. Il montre ensuite que le traitement social de ces transgressions est différentiel et ne se comprend que si on le met en relation avec les modes de domination.

Je développerai particulièrement son analyse, totalement nouvelle à l'époque, des "illégalismes de droit" (les transgressions à caractère économique et financier) qui présentent une pertinence toute particulière pour analyser les modalités de transgression des règles par les membres des classes dirigeantes et les types de réaction sociale que ces passages à l'acte ont suscité et déclenchent aujourd'hui.

**AXE 2. LA RÉCEPTION DE L'OUVRAGE DANS LES MILIEUX JUDICIAIRES,  
ÉDUCATIFS ET PÉNITENTIAIRES**

**CE GRAND LIVRE DE RUSCHE ET KIRCHHEIMER "SURVEILLER ET PUNIR"  
COMME LECTURE DE "PEINES ET STRUCTURE SOCIALE"**

Cette communication s'attache à l'analyse de la lecture que Michel Foucault a faite de l'ouvrage de Georg Rusche et Otto Kirchheimer, dont il a à plusieurs reprises souligné l'importance pour la genèse de *Surveiller et punir*.

Elle est construite autour de deux axes. D'une part, un axe interne : la lecture de *Peine et structure sociale* lui fournit un certain nombre de repères importants pour la construction de son propre texte. D'autre part un axe externe : par la suite, Michel Foucault a commenté à plusieurs reprises son rapport personnel à l'École de Francfort, initié par sa lecture du livre de Rusche et Kirchheimer.

Il s'agira d'élucider le rapport entre texte et commentaire, sur l'arrière-plan de nos recherches sur *Peine et structure sociale*.

**René LÉVY**

Sociologue, directeur du Cesdip

**Hartwig ZANDER**

Sociologue, Université Goethe  
Francfort, Allemagne

**AXE 2. LA RÉCEPTION DE L'OUVRAGE DANS LES MILIEUX JUDICIAIRES,  
ÉDUCATIFS ET PÉNITENTIAIRES**

**LECTURE DE "SURVEILLER ET PUNIR" PAR DES ÉDUCATEURS EN FORMATION**

Que se passe-t-il aujourd'hui quand un formateur donne à lire *Surveiller et punir* à des éducateurs stagiaires ? Le texte d'abord, résiste. Pourquoi ? Est-il encore lisible par des éducateurs en formation ? Le formateur lui, découvre la lettre d'un texte qu'il n'avait en fait jamais lu et pourtant il le reconnaît. Il s'y reconnaît autant que dans cette relecture, vingt ans après, qu'il vient de faire du livre de Maud Mannoni : *Education impossible*. Il retrouve dans le texte de Foucault ces idées qui lui étaient familières, comme lui sont familières celles de Mannoni. Familiers Foucault et Mannoni mais lointains maintenant. Au début des années 70, ces idées circulaient si facilement que l'on pouvait croire avoir lu les textes majeurs qui les portaient. Aujourd'hui il nous reste des livres escarpés et de prudents lecteurs.

**Michel FADAT**  
Formateur  
CRF Ile-de-France, CNFE-PJJ

**AXE 2. LA RÉCEPTION DE L'OUVRAGE DANS LES MILIEUX JUDICIAIRES,  
ÉDUCATIFS ET PÉNITENTIAIRES**

**PROBLÉMATISATIONS FOUCALDIENNES ET CHAMP CARCÉRAL**

On sait l'événement que constitua la publication de *Surveiller et punir, naissance de la prison*, au début de l'année 1975, par Michel Foucault. Événement considérable en raison sans doute de la qualité même de cet ouvrage, mais aussi du fait du délaissement de la prison comme objet d'étude par les historiens, les juristes, et même les historiens du droit... A-propos d'un ouvrage qui vient peu après le mouvement même des révoltes des détenus durant l'été 1974 et quelques mois avant la réforme pénitentiaire de 1975. A l'Ecole d'administration pénitentiaire (EAP), dès 1977, à l'Enap ensuite, cet ouvrage a fait l'objet d'un accueil souvent réitéré qui a conduit notamment l'historien Philippe Ariès jusque sur le chemin de l'Ecole. Aujourd'hui, vingt ans après, demandons-nous en quoi les problématisations foucaaldiennes de *La volonté de savoir* (1976) jusqu'au *Souci de soi* et à *l'Usage des plaisirs* (1984) seraient ou sont opératoires pour celles et ceux qui ont le souci de travailler le champ carcéral, en s'y impliquant, de pas trop loin...

**Guy CASADAMONT**  
Directeur d'études de l'Ecole nationale  
d'administration pénitentiaire

### AXE 3. HISTOIRE DE L'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

#### LE RÉEL ET L'IMAGINAIRE D'UNE COLONIE PÉNITENTIAIRE SOUS LA III<sup>E</sup> RÉPUBLIQUE : BELLE-ILE-EN-MER

##### *Histoire de l'éducation correctionnelle*

En prenant pour exemple Belle-Ile, colonie publique, à vocation marine affichée, dont la situation géographique spécifique renforce l'impression d'isolat, cette communication posera le problème de l'écart pouvant exister entre la réalité d'une colonie pénitentiaire et l'image qu'en donnent les médiateurs sociaux, tant au plan interne qu'externe ; elle cherchera également à apprécier les éventuelles interactions qui existent entre ces deux séries de faits. La question qui se pose à lire différentes sources concernant cette structure est celle du bien-fondé des images qui la concernent au fil du temps. En effet, deux visions opposées co-existent sous la III<sup>e</sup> République : la première qui prend parfois l'aspect d'une mise en scène destinée au grand public (cartes postales et même dépliants touristiques) la montre sous un angle favorable ; la seconde (incidents décrits dans la presse locale ou nationale, campagne sur les "bagnes d'enfants") en donne une image beaucoup moins positive. En confrontant les sources internes (notamment administratives) et externes (presse, cartes postales...), on tentera donc de cerner au mieux ce qui, dans ces approches différentes, relève du réel et de l'imaginaire, et de comprendre quelles en sont les motivations et conséquences.

**Thierry FILLAULT**  
Historien, maître de conférences  
Rennes I et Credhess

### AXE 3. HISTOIRE DE L'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

#### LE SYSTÈME PAR FAMILLE ET LA PÉDAGOGIE DE LA CONSCIENCE DANS L'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE EN SUISSE PROTESTANTE

Plusieurs ouvrages écrits au siècle dernier, tels ceux des français H. Joly, Ed. Ducpétiaux, G. de Lurieu et H. Romand, ou du médecin suisse Paul-Louis Ladame, laissent à penser qu'il y a une influence importante en Europe de l'"entreprise éducative" de Philippe-Emmanuel de Fellenberg (1771-1844) à Hofwyl dans le canton de Berne ; entreprise dans laquelle le travail, la religion, la famille, la discipline et l'épargne sont des valeurs fondamentales.

Si les modèles conventuels et militaires ont été dominants dans nombre d'établissements disciplinaires, et en particulier à Mettray, il semblerait que ce modèle pédagogique, visant la transformation de l'enfant, ait aussi eu une influence non négligeable en Europe. Y-a-t-il alors un modèle suisse et protestant d'éducation correctionnelle ? Ma communication cherchera à en relever les particularités.

L'organisation par famille, c'est-à-dire par groupes restreints d'enfants, rare pratique érigée en système dans l'empire pédagogique, qu'est au XIX<sup>e</sup> siècle l'éducation correctionnelle, semble bien avoir, à cette époque, une forte résonance helvétique et surtout protestante. Le groupe restreint prenant modèle sur la famille cherche à développer *naturellement* ou *intuitivement* le respect de l'autorité "parentale", la solidarité entre *frères*, la responsabilité des aînés, par l'institution du *sous-mâtres*, ainsi que le respect de la propriété privée, grâce à la possession individuelle, pour chaque enfant, d'un jardin potager à faire fructifier.

L'esprit protestant dans sa vision individualisante de l'homme et sa conception utilitariste offre ici un modèle disciplinaire qui emprunte à une pédagogie de la conscience des ingrédients pour la correction des âmes et à l'agriculture un "terrain" propice pour le redressement des volontés tournées vers le vrai, l'utile et le bon.

La colonie agricole romande de Serix-sur-Oron (en quelque sorte le pendant suisse de Mettray), créée en 1863 dans le canton de Vaud, relève de ce modèle. L'amélioration des mœurs passe au XIX<sup>e</sup> siècle en Suisse romande, dans l'esprit des philanthropes, par une mise en valeur des terres et pour les "colons" par un "retour" sur eux-mêmes. L'éducation correctionnelle est aussi une conversion des âmes.

**Martine RUCHAT**  
Historienne  
Université de Fribourg, Suisse

### AXE 3. HISTOIRE DE L'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

#### LES LIEUX CORRECTIFS POUR ENFANTS. UNE HISTOIRE TECTONIQUE

Chacun a sa manière d'être foucauldien en 1995.

La mienne tiendrait dans la "visite des chantiers" telle que vous la suggérez dans l'appel à communication, mais au sens premier du terme. J'ai en effet visité beaucoup de lieux correctifs chargés "d'accueillir des mineurs de justice" : colonies pénitentiaires, maisons de correction, institutions de rééducation... Une de mes dernières expériences a été la visite du Bon Pasteur de Bourges, ouvert en 1839, devenue IPES de filles et complexe éducatif depuis 1968, fermé il y a quelques mois.

Qu'ils soient publics ou privés, ces lieux-phares fonctionnent ou ont fonctionné comme des références dans le réseau des professionnels, et comme des jalons dans l'adolescence des pupilles "pris en charge". Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début des années 1960, à de rares exceptions près (Mettray est une de celles-là), les lieux en usage furent des réemplois : anciennes casernes, couvents, orphelinats, châteaux, manoirs... La "pédagogie correctionnelle" s'est exercée le plus souvent dans des architectures lourdes et massives. La force du lieu a été intégrée ou refoulée dans le quotidien de ceux, pupilles ou personnels, qui l'habitaient. Cet espace institutionnel partagé a été aussi l'objet de représentations sociales fortes dans les villages environnants, qui jouxtaient la "colonie".

Le projet disciplinaire est fait d'une superposition de modèles, comme le suggère Michel Foucault. Il est aussi inscrit dans une superposition de fonctions liées à des chronologies spécifiques propres à chaque lieu. Superpositions ou sédimentations progressives ?

Comment l'éducateur qui succède au gardien à partir de la deuxième guerre, a-t-il pu négocier sa place dans cette pesanteur architecturale ? Comment s'est effectué le passage de l'éducation dite correctionnelle à la rééducation dite surveillée dans cet espace ?

Je m'appuierai sur quelques études de cas, issus de l'histoire régionale de la protection de l'enfance (groupes de travail constitués à partir des associations d'histoire du secteur) pour saisir cet effet "tectonique" des lieux.

**Françoise TÉTARD**  
Historienne, CNRS

### AXE 3. HISTOIRE DE L'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

#### DU PÉNITENTIER À L'ÉCOLE DE BIENFAISANCE LES PRISONS D'ENFANTS EN BELGIQUE AU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE (1840-1914)

Créés par Ducpétiaux en 1840, les pénitenciers pour jeunes délinquants se proposent de punir des enfants coupables et de les redresser. Les écoles de réforme pour enfants vagabonds et mendiants, ouvertes en 1848, mettent davantage l'accent sur la moralisation.

Cinquante ans plus tard, le constat d'échec des méthodes mises en œuvre par ces institutions, fondé sur les statistiques de récidive, produisent une nouvelle catégorie d'enfants : les incorrigibles - ou incorrigés. En même temps les critères du Code pénal, basés sur la notion de discernement et de responsabilité, sont mis en cause. Un nouveau regard est porté sur l'enfance malheureuse ; un nouveau concept voit le jour - celui "d'enfants moralement abandonnés" - dont le seul tort est d'être nés dans un milieu défavorisé. Les critères sociaux prennent le pas sur les catégories pénales et engendrent un nouveau type d'institution : les écoles de bienfaisance (1890).

Sur le plan des principes, on assiste à une révision profonde des théories et des méthodes éducatives : on passe de la punition à la protection et à l'éducation. Mais sur le plan des pratiques d'enfermement, les institutions ne se transforment guère. Il faut attendre la loi de 1912 sur la protection de l'enfance, la déchéance de la puissance paternelle, la création des tribunaux pour enfants et la mise en liberté surveillée pour voir se dessiner une nouvelle politique.

**Sylvette DUPONT**  
Historienne, professeur  
Université catholique de Louvain  
Belgique

### AXE 3. HISTOIRE DE L'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

#### PUNIR, SAUVER ET ÉDQUER PLUTÔT QUE SURVEILLER ET PUNIR

En 1978, trois ans après la parution de *Surveiller et punir*, et inspiré par la richesse des idées de discipline et de surveiller et de punir de Michel Foucault, moi, jeune historien, commençais une recherche historique sur la rééducation surveillée en Europe, avec attention spéciale sur la colonie agricole "Nederlandsch Mettray". En 1985, le livre étant achevé et la thèse soutenue, un doute profond naquit, un doute de la valeur de ce concept de discipline, ainsi qu'à la solidité - pour mon sujet de recherche, bien entendu - de cette fameuse paire de *surveiller et punir*. De ma recherche sérielle dans les archives de Mettray néerlandais résulte l'image d'une pratique éducative, caractérisée des intentions et des pratiques disciplinaires, bien entendu, mais aussi et surtout des intentions et des pratiques pédagogiques.

Partant de ma recherche et de mon expérience personnelle avec les outils conceptuels de *Surveiller et punir*, je voudrais analyser plus en général la valeur de ces outils pour l'histoire concrète de l'éducation surveillée, des mineurs criminels ainsi que des mineurs déshérités.

**Jeroen DEKKER**  
Historien, professeur  
Université de Groningue, Pays-Bas

#### AXE IV. SORTIR DE LA PRISON

### LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS LE NOUVEAU CODE PÉNAL

Peine de substitution à l'emprisonnement, telle était la nature ou la qualité du travail d'intérêt général lorsqu'il fut introduit dans le concert des peines avec la loi du 8 juin 1983.

Cette nouvelle peine fit l'objet au parlement d'un consensus exceptionnel. Plusieurs circulaires d'application firent rapidement suite à la promulgation des textes législatifs et réglementaires sur le travail d'intérêt général. La mission d'explication qui incombe aux circulaires fut remplie. La teneur de ces explications aurait dû favoriser le prononcé et la mise en œuvre de la nouvelle peine, or les statistiques nationales sont globalement décevantes. D'une politique criminelle législative audacieuse est née une politique criminelle judiciaire timorée.

Et pourtant le nouveau Code pénal tente de conforter la place du travail d'intérêt général. Sa nature ou sa qualité n'est plus celle de peine de substitution mais de peine correctionnelle à part entière venant dans la liste, présentée par l'article 131-3, immédiatement après l'emprisonnement et/ou l'amende. La place du travail d'intérêt général demeure donc ambiguë : peine correctionnelle à part entière mais alternative qui perd la qualité de peine de substitution sans acquérir celle de peine principale.

Cette situation intermédiaire du travail d'intérêt général peut nuire à son usage aussi bien en droit pénal qu'en droit pénal commun.

La subordination à l'emprisonnement n'est plus aussi nette que par le passé, mais demeure.

Le nouveau Code pénal a rompu sans rompre avec le système antérieur. La véritable réforme aurait consisté à introduire dans la présentation de la définition de nombreuses infractions et des peines qui assortissent ces définitions, le travail d'intérêt général au même titre que la peine d'emprisonnement ou d'amende.

La véritable réforme aurait alors consisté à faire des collectivités territoriales, des établissements publics, des associations et même des services de l'Etat, des partenaires incontournables de la justice pénale, s'obligeant par convention à répondre aux besoins de cette justice pénale en termes de prise en charge de condamnés au travail d'intérêt général.

Les articles 131-3, 131-8, 131-2 et s. du nouveau Code pénal sur le travail d'intérêt général posent de nouvelles questions auxquelles on peut tenter d'apporter de nouvelles réponses.

**Christine LAZERGES**  
Professeur à l'Université de Montpellier I  
Directeur de l'équipe de recherche  
sur la politique criminelle

**AXE IV. SORTIR DE LA PRISON**

**LA FONCTION DES ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION :  
MICHEL FOUCAULT FACE À LA POST-MODERNITÉ**

Le signal d'alarme lancé par Foucault sur la nature insidieuse du contrôle mis en œuvre par les alternatives est tout à méditer. Cependant, les changements du contexte socio-économique et les exigences de la paix nous posent d'une autre façon la question des alternatives. Contrairement à leur nom de baptême, elle ne prennent pas seulement sens par rapport à la prison mais de plus en plus par rapport aux besoins sociaux des populations qui en font l'objet et à l'ensemble des logiques du système de justice.

**Jacques FAGET**  
Ingénieur de recherche CNRS  
Chargé de cours Université Bordeaux I

#### AXE IV. SORTIR DE LA PRISON

#### DES RÉPONSES AUTRES POUR UNE DÉLINQUANCE AUTRE

*Surveiller et punir* de Michel Foucault a offert tant aux chercheurs qu'aux professionnels de l'institution judiciaire un nouveau regard sur la prison.

L'ouvrage a contribué, dans la lignée de la défense sociale nouvelle, à de nouvelles réflexions sur les alternatives à l'incarcération prévues pourtant, pour les plus anciennes, dès 1891, avec le sursis simple, peine nouvelle devant augurer du SME instauré en 1958 en même temps qu'apparaissait le juge de l'application des peines.

Depuis, différentes avancées législatives ont développé l'éventail des alternatives, notamment le TIG instauré en appelées encore substitutives à l'incarcération, notamment de nouvelles peines comme le travail d'intérêt général instaurées en 1983. L'institution de permanences d'orientation pénale en 1989, visant une meilleure individualisation de la sanction devait permettre ensuite le développement de ces "réponses autres" que la prison.

Pourtant, parallèlement, le marché immobilier pénitentiaire semble en plein essor, des prisons s'ouvrent, des portes se ferment, et la population carcérale augmente sans cesse pour des séjours de plus en plus longs.

Aurait-on affaire à une "délinquance autre", elle aussi, à laquelle le traitement en milieu ouvert ne saurait répondre ? Quelle valeur recouvrent ces "réponses autres" aujourd'hui ? L'alternative implique la notion de choix entre deux propositions ; tant que le milieu ouvert restera le simple substitut du milieu fermé, tant que la prison restera la peine de référence, ces mesures alternatives ne seront que substitutives et n'obtiendront pas la place qu'elles méritent dans le traitement de la délinquance.

Même si le nouveau Code pénal est entré timidement dans cette voie, d'autres *Surveiller et punir* devront alimenter nos réflexions sur la Justice et tenter d'impulser, non seulement un nouveau regard sur la prison, mais de nouvelles représentations de ses alternatives chez les professionnels.

**Franck KIEFER**  
Doctorant  
Institut Sciences criminelles  
Bordeaux

#### AXE IV. SORTIR DE LA PRISON

### LA POPULATION DES PRISONS EST-ELLE CONDAMNÉE À CROÎTRE ?

Toujours plus de détenus dans les prisons françaises ? Plutôt que de se lancer dans la description de scénarios apocalyptiques ou d'un optimisme hors de saison, nous voudrions tenter de cerner les grandes évolutions que la population des prisons françaises a connues depuis vingt ans et, surtout, au cours des années 1980 : évolution du nombre de détenus et de leurs caractéristiques démographiques et pénales, mais aussi variations des flux d'incarcérations et des durées de détention. La mise en perspective de ces trois types de données, encore trop peu utilisée (malgré les apparences) par les décideurs et les observateurs du milieu carcéral, est une nécessité méthodologique si l'on veut s'y retrouver un peu dans les effets -souhaités ou non, prévus ou non- des décisions prises en matière pénale depuis près de quinze ans (en particulier développement des politiques "alternatives").

"Exception française" au sein de l'Europe ? Autre question à laquelle nous pouvons apporter certains éléments de réponse grâce au système de collecte périodique que nous avons mis en place et développé depuis dix ans au sein du Conseil de l'Europe (S. Pace).

**Pierre TOURNIER**

Ingénieur de recherche au CNRS (Cesdip)  
Chargé d'enseignement à l'Université Paris I  
Expert permanent au Conseil de l'Europe

#### Principales références :

ROBERT Ph., AUBUSSON de CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., *Les comptes du crime. Les délinquances et leurs mesures*, éd. L'Harmattan, 1994, 329pp.

TOURNIER P., *Démographie des prisons françaises - toujours plus ?*, (Ecole nationale d'administration -ENA-, séminaire *L'impossible maîtrise de la population pénitentiaire ?*), Paris, Cesdip, Etudes et données pénales, n° 64, 1992, 117p.

TOURNIER P., "Les sanctions alternatives à l'emprisonnement en Europe : synopsis", in : *Le travail d'intérêt général 1984-1994, études et recherches, actes du colloque pour le X<sup>e</sup> anniversaire du TIG en France*, Paris, Ministère de la Justice, 1994, 11-20.

TOURNIER P., "The custodial crisis in Europe, -inflated prison populations and possible alternatives-", Romainmôtier/Lausanne, *IV colloquim on crime and criminal policy in Europe, European journal on criminal policy ans Research*, vol. 2, 4, 89-10, 1994.

TOURNIER P., "L'inflation carcérale en France : quelques données pour mieux comprendre", in *Forensic*, revue de psychiatrie et de psychologie légale, n° 8, 9-13, 1995.

#### AXE IV. SORTIR DE LA PRISON

#### LA PRISON VINGT ANS APRÈS LA PARUTION DE "SURVEILLER ET PUNIR"

Aujourd'hui, la prison paraît étrangement absente du débat d'idées. A l'opposé des années 1970, le militantisme semble disparu. Aucun débat de société, aucune pensée ne semble reprendre le fil de la réflexion magistralement ouverte par Michel Foucault dans *Surveiller et punir*. Tout au plus si de temps en temps à l'occasion de révoltes spectaculaires, les médias relaient l'image d'une prison perpétuellement en crise en marge de la cité. Le débat, quand il émerge se limite à de sèches questions d'effectifs, de sécurité ou de gestion des peines. Nous ne comprenons pas pourquoi la prison est devenue depuis l'abolition de la peine de mort la réponse dominante de nos démocraties aux transgressions. Or, loin d'être seulement une œuvre d'assujettissement disciplinaire des corps, l'"archipel carcéral" est aussi un lieu traversé par un sujet qui a une histoire, une identité, un devenir. Il importe aujourd'hui de tourner notre regard vers le sujet de la peine et les responsabilités que nous impose sa tutélarisation.

**Denis SALAS**  
Magistrat  
Secrétaire général adjoint de l'IHEJ

## Michel Foucault : Bibliographie

Tous les articles, interviews, préfaces, introductions... rédigés par Michel FOUCAULT ont été réunis par Daniel DEFERT et François EWALD dans :

*Dits et écrits*, édition établie sous la direction de Daniel DEFERT et François EWALD, vol. I, 1954-1969 ; vol. II, 1970-1975 ; vol. III, 1976-1979 ; vol. IV, 1980-1988, Paris, Gallimard, 1995, 855p., 838p., 836p. et 896p.

Nous n'avons donc répertorié ici que les ouvrages rédigés ou dirigés par Michel FOUCAULT. Les rééditions ne sont mentionnées que dans la mesure où elles introduisent des modifications par rapport aux éditions originales.

*Maladie mentale et personnalité*, Paris, PUF, 1954, 115p.

WEIZSAECKER Viktor , *Le cycle de la structure* (trad. FOUCAULT M., ROCHER D.), préface de Henri EY, Paris, Desclée de Brouwer, 1955, 232p.

*Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, 1961, 662p.

*L'anthropologie de Kant*, Paris, Bibliothèque de la Sorbonne, 1961, 2 vol. dactylographiés, 128p. et 347p.

*Maladie mentale et psychologie*, Paris, PUF, 1962, 108p. (version modifiée de *Maladie mentale et personnalité*).

*Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, 1963, 215p.

*Raymond Roussel*, Paris, Gallimard, 1963, 215p.

KANT Emmanuel, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, (trad. et notes de FOUCAULT Michel), Paris, Vrin, 1964, 176p. (reprise du vol. 2 de *L'anthropologie de Kant*).

*Les mots et les choses, Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, 405p.

*L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, 288p.

*L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, 82p. (leçon inaugurale au Collège de France).

*Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, 1972, 216p. (éd. légèrement modifiée).

*Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, 621p. (rééd. modifiée de l'ouvrage de 1961).

et alii, *Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère. Un cas de parricide au XIX<sup>e</sup> siècle*, "Présentation" pp. 9-15 et "Les meurtres qu'on raconte" pp. 265-275, Paris, Gallimard, 1973, 350p.

*Ceci n'est pas une pipe : sur Magritte*, Montpellier, Fata Morgana, 1973, 96p. (rééd. en vol. d'un article des *Cahiers du chemin*, n° 2, janv. 1968, pp.42-47).

***Surveiller et punir. Naissance de la prison.* Paris, Gallimard, 1975, 318p.**

*Histoire de la sexualité*, tome I, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 211p.

*Herculine Barbin, dite Alexina B.*, présenté et édité par Michel FOUCAULT, Paris, Gallimard, 1978, 160p.

et alii, *Les machines à guérir (aux origines de l'hôpital moderne)*, Bruxelles, P. Mardaga, 1979, 184p.

et FARGE Arlette, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des archives de la Bastille* (présenté et édité par FARGE Arlette et FOUCAULT Michel), Paris, Gallimard, 1982, 364p.

et alii, *Sécurité sociale : l'enjeu*, Paris, Syros, 1983.

*Histoire de la sexualité*, tomeII, *L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984, 287p.

*Histoire de la sexualité*, tome III, *Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1984, 287p.

*Sept propos sur le septième ange*, Montpellier, Fata Morgana, 1986, 64p. (rééd. de la préface à J.-P. BRISSET, *La grammaire logique*).

*La pensée du dehors*, Montpellier, Fata Morgana, 1986, 72p. (rééd. de l'article de *Critique*, n° 229, juin 1966, pp. 523-546).

*Résumé des cours, 1970-1982. Conférences, essais et leçons du Collège de France*, Paris, Julliard, 1989, 172p.